



CPMR
CRPM



ΠΕΡΙΦΕΡΕΙΑ ΔΥΤΙΚΗΣ ΕΛΛΑΔΑΣ
Σεράφι ανιδίωτος!



CPMR
INTERMEDITERRANEAN
COMMISSION

Plan d'actions de la Commission Interméditerranéenne de la CRPM

Mandat 2017-2018

Le présent document présente la programmation globale des activités de la Commission Interméditerranéenne de la CRPM pour la période 2017-2018 et sert de référence pour les principales activités des groupes de travail de la Commission Interméditerranéenne.

À la suite d'une actualisation participative basée sur les plans d'action précédents de l'organisation ainsi que sur la contribution des membres, ce document a été approuvé par le Bureau politique de Barcelone le 01/02/2017 et il a été approuvé par l'Assemblée générale de la Commission Interméditerranéenne qui se tiendra à Naples, les 6 et 7 juillet 2017.

CPMR Intermediterranean Commission

6, rue Saint-Martin - 35700 Rennes (FR)

Tel. +33 (0)2 99 35 40 60 // +34 93 554 50 49 - Email: davide.strangis@crpm.org

www.medregions.com

INDEX:

1. APPROCHE GLOBALE DU PLAN D'ACTION DE LA COMMISSION INTERMÉDITERRANÉENNE POUR LA PÉRIODE 2017-2018 (p. 3)
2. ACTIVITÉS DES GROUPES DE TRAVAIL : ASPECTS SECTORIELS DU DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS EN MÉDITERRANÉE (p. 5)
3. FOCUS SUR LES QUATRE THÈMES STRATÉGIQUES TRANSVERSALES POUR LA COOPÉRATION MÉDITERRANÉENNE (p. 10)
4. ORGANISATION INTERNE ET ASPECTS RELATIFS AUX MEMBRES : FAIRE DE LA MOBILISATION DES PARTENAIRES DU SUD DE LA MED UNE PRIORITÉ (p. 14)
5. COMMUNICATION (p. 14)
6. CALENDRIER 2017-2018 (p. 14)

1. APPROCHE GLOBALE DU PLAN D'ACTION DE LA CIM POUR LA PÉRIODE 2017-2018

Le bassin méditerranéen est une région vaste et complexe, avec des caractéristiques uniques et un passé qui en fait le berceau de la civilisation occidentale. Géographiquement, la Méditerranée est un monde en miniature. La Méditerranée est une mer intérieure bordée par des côtes aux caractéristiques et aux climats variés, allant de paysages sauvages aux plaines fertiles et d'îles et mers mineures aux grandes montagnes. Historiquement, elle a été le lieu de rencontre des plus grandes cultures, le champ de batailles des peuples et des nations, et l'épicentre de trois grandes religions.

Sans aucun doute les pays du pourtour de la Méditerranée sont liés par l'eau, la géographie, l'histoire et la culture, et depuis longtemps, ces pays voient la Méditerranée non seulement comme une mer commune aux ressources précieuses, mais aussi comme un moyen de communication, d'interconnexion, de commerce et de coopération. D'un point de vue historique, géographique, politique, économique, environnemental ou social, les interactions entre les pays ont toujours été l'une des principales caractéristiques du bassin méditerranéen et la région méditerranéenne est d'une importance stratégique vitale.

La "question Méditerranéenne" requiert donc un sens réel des responsabilités de la part des deux acteurs que sont l'Europe et les pays méditerranéens. Malgré les crises et les conflits auxquels cet espace géographique se trouve confronté, l'interdépendance entre ces deux acteurs ne cesse de croître. En effet, les Européens ne sont pas seulement voisins du Maghreb ou de la Méditerranée Orientale : ils vivent ensemble et partagent le même espace complexe. Dans cette perspective, il est de notre responsabilité de palier les menaces que sont le rejet de l'autre, la xénophobie, le racisme, le fondamentalisme tout comme l'ethnocentrisme.

La Commission Interméditerranéenne (CIM) de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM) joue un rôle actif, important et principal, dans la zone au sens large, en promouvant l'intérêt et la convergence pour la région méditerranéenne, par le biais d'un dialogue politique actif, d'actions concrètes, de programmes et de synergies dans tous les domaines. En ce sens, la Présidence de la Commission Interméditerranéenne – assurée par la Région Dytiki Ellada (Western Greece) – propose quatre thématiques transversales prioritaires afin d'orienter les actions de la Commission Interméditerranéenne. Les thématiques prioritaires appuieront la définition et l'exécution du plan d'actions de la Commission Interméditerranéenne tout en s'inscrivant dans la continuité de ses précédentes expériences et en s'orientant vers le futur, attribuant ainsi un cadre global pour la définition des actions sectorielles propres à chaque groupe de travail de la Commission Interméditerranéenne.

a) Encourager l'émergence de stratégies par bassins maritimes et macro-régionales en Méditerranée vers une stratégie intégrée.

La Méditerranée partage un ensemble de problèmes et de défis communs et est en même temps une importante ressource et un bien précieux pour l'ensemble de ses citoyens, des pays frontaliers mais aussi pour l'UE. Afin d'améliorer la gouvernance de cette région complexe, ses systèmes de financement et d'intégration, de trouver de véritables priorités communes permettant la coopération entre différents interlocuteurs privés et publics, des projets conjoints phares, etc., il est nécessaire de trouver et de développer des instruments cohérents. Dans cette optique, la stratégie macro-régionale et les stratégies par bassins maritimes peuvent permettre de trouver une meilleure approche, plus efficace, pour les défis et opportunités communs.

Concernant le développement de stratégies macro-régionales en Méditerranée, une première étape importante a été franchie avec le lancement de la stratégie de l'UE pour l'espace adriatico-ionien (EUSAIR). Elle se base sur une stratégie maritime européenne et pourrait également constituer une initiative pilote pour le reste de la Méditerranée. La Commission Interméditerranéenne, conformément aux travaux, réflexions et feuilles de route réalisés lors des précédentes présidences, suivra de près cette stratégie, en lien avec l'initiative émergente « West Med Maritime Initiative » et sur la base des résultats de projets communs développés dans chaque Région. La Commission Interméditerranéenne continuera de s'impliquer dans le développement de ces stratégies, initiatives et programmes de coopération, et contribuera aux réflexions portant sur une possible application ou extension de ce type d'approches et d'instruments au reste de la Méditerranée.

b) Accroître l'implication des Régions dans les prises de décisions concernant la gestion de la migration et soutenir leurs actions

Face aux difficultés rencontrées par la bureaucratie européenne, l'UE et les pays de la Méditerranée pour répondre de façon efficace aux défis migratoires et plus spécifiquement à la crise des réfugiés, les contributions des autorités locales et régionales doivent être aujourd'hui plus que jamais prises en considération afin d'endiguer les tragédies qui ont lieu en Méditerranée et de promouvoir les processus d'intégration. C'est pourquoi les efforts consentis par les Régions requièrent un véritable soutien afin que ces dernières puissent faire entendre leur voix à échelle nationale, européenne, ainsi qu'à échelle multilatérale. Les Régions doivent également être soutenues dans la mise en œuvre de leurs actions sur les territoires.

La Commission Interméditerranéenne, en collaboration avec la Task Force Migration de la CRPM, s'est fortement mobilisée ces deux dernières années pour contribuer aux activités de *lobbying*, de partage d'expériences et de projets, afin d'aider les Régions à surmonter les défis migratoires notamment en termes d'accueil et d'intégration des migrants. Les membres de la Commission Interméditerranéenne doivent à présent poursuivre leurs efforts lors de ce nouveau mandat, notamment en visant à acquérir plus de ressources et d'assistance pour autorités locales et régionales, pas seulement pour la gestion de la crise des migrants mais également pour surmonter les effets secondaires de cette crise.

c) Développer une « Méditerranée des projets » et mobiliser les partenaires des pays tiers et plus particulièrement du Sud de la Méditerranée

Il existe suffisamment d'opportunités intéressantes au sein de la Méditerranée qui pourraient dès lors être capitalisées, comme l'économie bleue, le secteur du tourisme (plus particulièrement le tourisme maritime, le tourisme côtier et le tourisme de croisière), le secteur énergétique, le cadre naturel de chaque Région, l'alimentation et les produits locaux, le potentiel d'amélioration en matière de connectivité et de transport intermodal, le patrimoine culturel, historique et archéologique, une importante biodiversité, des défis environnementaux à relever, etc. En conséquence, la promotion de la coopération entre les différents acteurs (en particulier entre les autorités locales et régionales) des Régions de la Méditerranée représente un facteur clé pour surmonter les défis communs et saisir les opportunités communes. De plus, ce type de coopération favorise le développement des conditions nécessaires à l'émergence rapide d'une stratégie intégrée en Méditerranée.

Jusqu'à présent, la Commission Interméditerranéenne – avec ses groupes de travail coordonnés par ses Régions membres – a obtenu des résultats probants par le biais de la mise en œuvre et du soutien aux projets (ex. Maremed, Coastgap, MarInA-Med COM&CAP, Elihmed, PLATFORMA, entre autres). Ces projets renforcent les capacités de la zone méditerranéenne, réduisent les disparités et encouragent les synergies.

Les Régions bordant les rives de la Méditerranée font certainement parties de celles qui, de manière générale, doivent faire face à des défis spécifiques et qui sont les plus touchées par les différentes crises contemporaines (économique, réfugiés, etc.). En utilisant les fonds disponibles (FESI, IEVP, IAP, etc.) de manière efficiente, nous contribuons à la compétitivité, non seulement de la Méditerranée mais également de l'UE toute entière. La coopération via les projets, les actions et les initiatives visent à servir de catalyseur permettant aux citoyens des deux rives de la Méditerranée de travailler ensemble pour rendre la région attractive, aussi bien pour y créer des emplois que pour y vivre. La Commission Interméditerranéenne, par le biais de ses groupes de travail thématiques, devrait poursuivre et renforcer ses actions en développant et travaillant sur des projets conduisant au renforcement de la cohésion économique, sociale et territoriale en Méditerranée.

Dans ce cadre, l'attrait et l'implication de plus de partenaires venant des pays tiers et, plus particulièrement du Sud de la Méditerranée, devrait faire l'objet d'une attention particulière. Lors des précédentes présidences, notre réseau s'est considérablement élargi et plusieurs Régions du Sud ont rejoint la Commission Interméditerranéenne. En vertu de la nouvelle Politique Européenne de Voisinage, la Commission Interméditerranéenne devrait poursuivre ses efforts pour étendre et renforcer la coopération politique et pratique (projets) avec les Régions et autres acteurs territoriaux pertinents des autres rives de la Méditerranée.

d) Favoriser l'émergence d'une citoyenneté méditerranéenne

La jeunesse méditerranéenne s'intéresse de plus en plus à la situation de leurs voisins, en particulier grâce à un accès accru aux réseaux sociaux, mais également grâce à l'augmentation de l'interconnexion entre les rives, dans l'ère de la mondialisation. La Commission Interméditerranéenne devrait continuer à promouvoir ce développement, tout en encourageant une participation active des jeunes Méditerranéens dans les affaires de la société civile mais aussi en politique.

L'affirmation d'une citoyenneté méditerranéenne participera à la promotion de l'identité méditerranéenne, indispensable à la construction d'un espace de paix durable, de développement cohésif et de prospérité.

2. ACTIVITÉS DES GROUPES DE TRAVAIL: ASPECTS SECTORIELS DU DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS EN MÉDITERRANÉE

Dans cette approche globale, la Commission Interméditerranéenne continuera à se positionner dans **les secteurs et politiques clés pour le développement de la Méditerranée** en vue de la période de programmation européenne 2014-2020 et au-delà.

Comme mentionné dans le dernier plan d'actions et afin d'augmenter l'impact de la Commission Interméditerranéenne, 4 groupes de travail ont été créés en collaboration avec le Secrétariat de la Commission Interméditerranéenne. Ces derniers réunissent des groupes déjà existants et de nouvelles thématiques. Ce processus graduel a été lancé lors du mandat 2014-2016, qui a fournis de bons résultats tels que les initiatives et projets spécifiques (plus de 20 candidatures lors des différents appels à projets de l'UE, 7 actuellement en cours d'application pour 2017 et d'autres en phase d'évaluation), la capitalisation des expériences, le développement de nouvelles synergies (avec les intergroupes de la CRPM, les interlocuteurs extérieurs etc.), ainsi que l'augmentation à la fois de la participation des membres et de l'impact et de l'efficacité des actions de la Commission Interméditerranéenne à tous les niveaux.

Les **4 groupes de travail** – chacun coprésidé par un tandem de Régions, sont les suivants :

- Coopération territoriale & stratégies macro-régionales (CT&SMR)
- Eau & énergie (E&E)
- Transports & Politique Maritime Intégrée (TRAN&PMI)
- Cohésion économique & sociale (CES)

Au même titre que lors des derniers mandats, chaque groupe de travail doit définir son **propre plan d'actions pour la période 2017-2018**. Chaque groupe de travail doit par ailleurs tenir compte des lignes directrices approuvées en 2013 et en particulier :

- **Se concentrer sur des résultats spécifiques et concrets (ex. 2/6) à atteindre avant la fin du mandat :**
 - **Action de lobbying** à échelle européenne (PE, CE, CONSEIL, CDR, CESE, BEI etc.), Euromed (UpM-ARLEM), Multilatérale (ONU etc.) qui devra contribuer à la stratégie globale de la Commission Interméditerranéenne de la CRPM
 - **Projets et autres initiatives** : projets pilotes à la charge des partenaires ressources, séminaires, ateliers, pour l'échange de bonnes pratiques, initiatives de capitalisation, études, rapports, autres, projets Interreg ou Euromed cofinancés par les programmes européens ou autres sources.
- S'engager dans le **suivi et l'évaluation des résultats intermédiaires et des résultats de fin de mandat** dans le cadre de l'Assemblée générale et du Bureau politique et en lien avec leur propre plan d'actions.

Les groupes de travail peuvent également intégrer des **Task Force** spécifiques lorsque cela est jugé nécessaire par les membres et afin de parvenir à des résultats complexes à échelle politique ou technique, sur des sujets spécifiques nécessitant une importante coordination avec un nombre réduit de régions. Ces Task Forces sont coordonnées par une région en particulier.

Si des Task Forces sont créées à l'intérieur d'un groupe de travail, elles doivent définir un cahier des charges ou un document similaire court afin de définir le périmètre de leurs actions, leur organisation, leur calendrier et leurs activités. Par exemple, lors de la dernière Assemblée générale de Venise, en juillet 2016, une nouvelle Task Force « Pêche et aquaculture » a été proposée dans le cadre du groupe de travail « Transports & Politique Maritime Intégrée ». Par la suite, le Secrétariat et la Région coordinatrice, en l'occurrence l'Andalousie, ont préparé un cahier des charges et un calendrier définissant les actions prioritaires afin d'organiser les futures activités de cette Task Force.

Le tableau ci-dessous présente la situation actuelle des groupes de travail et des Task Forces de la Commission Interméditerranéenne qui évolueront au cours du mandat grâce à l'aide précieuse des Régions membres. Les principaux défis, thèmes et sujets abordés par les groupes de travail sont mentionnés de manière succincte et à titre indicatif. Une description plus complète est disponible dans les rapports d'activités de la Commission Interméditerranéenne et dans les plans d'actions des précédents groupes de travail. Une description actualisée et détaillée sera incluse dans les nouveaux plans d'action des groupes de travail, ainsi que dans les cahiers des charges des Task Forces.

I. COOPÉRATION TERRITORIALE & STRATÉGIES MACRO-RÉGIONALES
Co-Présidence : CATALUNYA et PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
ENJEUX, THÈMES ET SUJETS PRINCIPAUX QUI SERONT TRAITÉS PAR LE GROUPE DE TRAVAIL
<ul style="list-style-type: none"> ❖ Promotion des stratégies émergentes (Bassin maritime/stratégies macro-régionales) et initiatives pouvant renforcer la gouvernance multi-niveaux vers la définition d'une stratégie intégrée en Méditerranée (ex. EUSAIR, WEST MED)¹. Contribution à l'axe 4 du programme Interreg Med et ADRION, réflexions, séminaires, réunions et actions de <i>lobbying</i>, etc. ❖ Promotion et suivi des actions pour la révision de la Politique de Voisinage Européen et de ses instruments IEV (contribution aux rapports, consultations, réunions de <i>lobbying</i>, etc.). ❖ Coordination efficace avec les Secrétariats et les autorités de gestion de l'ensemble des programmes de coopération et d'exécution des projets en Méditerranée (une attention particulière sera portée aux projets Interreg MED Horizontaux) et réponse aux prochains appels. ❖ Promotion des actions de coopération décentralisée, et plus particulièrement des initiatives de renforcement des compétences sur le développement territorial intégré, jumelages institutionnels entre les autorités locales et régionales de la Méditerranée. ❖ Suivi et appui général aux processus de décentralisation en Méditerranée. ❖ Appui aux réflexions politiques et techniques concernant la gestion de la crise migratoire en Méditerranée, en synergie avec la Task Force Migration de la CRPM, lancée en 2015 à la demande de la Commission Interméditerranéenne. ❖ Favoriser la coordination avec : <ul style="list-style-type: none"> • L'ARLEM – Poursuite de la participation aux travaux de la plénière, ainsi qu'à la nouvelle Commission pour le développement territorial durable ; • L'UpM - Mise en œuvre du protocole d'entente ; • Autres réseaux d'acteurs de la Méditerranée, notamment en ce qui concerne des projets de coopération communs : Arc Latin, Euro-Régions, MedCités, Commission Méditerranée de CGLU, COPPEM, ASCAME, IEMed, Institut de la Méditerranée, Centre pour l'Intégration en Méditerranée-CIM, FAL, UNDP, etc.

¹ Cette activité sera développée de façon cohérente avec les principes inscrits dans les statuts de la feuille de route sur les macro-régions et les stratégies des bassins comme dans d'autres documents politiques de la Commission Interméditerranéenne, de l'ARLEM, de l'UE ou de l'UpM, et en synergie avec d'autres réseaux et programmes de coopération territoriale.

II. TRANSPORTS ET POLITIQUE MARITIME INTEGRÉE

Co-Présidence : MURCIA (coordinateur pour les transports)
et PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR (coordinateur pour la Politique Maritime Intégrée)

Task Forces internes : Charte de Bologne (coordonnée par la Région Emilia Romagna), Pêche & aquaculture (coordonnée par la Région Andalucía), suivi de l'agenda « Économie bleue » de l'UpM à échelle régionale (peut-être coordonné par la Région Lazio – à confirmer, y compris le suivi des questions Méditerranée Occidentale pour la partie maritime) ou autres (ex. Industries maritimes & énergie marine).

ENJEUX, THÈMES ET SUJETS PRINCIPAUX QUI SERONT TRAITÉS PAR LE GROUPE DE TRAVAIL ET LES TASK FORCES INTERNES

- ❖ Suivi du RTE-T et du MIE et mise en œuvre/gouvernance des corridors de transport qui concernent la Méditerranée, les autoroutes de la mer (Participation à la gouvernance/pour, la promotion de la DG MOVE, les projets prioritaires des Régions...), le PART pour la Méditerranée, le soutien aux travaux de la CRPM, enquêtes et positions politiques sur ces enjeux.
- ❖ Transport maritime et multimodal durable, logistique et transport de biens.
- ❖ Développement de partenariats et projets dans le cadre des programmes européens qui traitent des questions de transport et d'accessibilité.
- ❖ Développement d'une approche maritime intégrée pour la croissance bleue en Méditerranée. Suivi de la Politique Maritime Intégrée en Méditerranée, des sujets de gouvernance maritime et de croissance bleue. Suivi et participation à l'agenda de l'UpM sur l'économie bleue, ainsi qu'aux initiatives afférentes telles que le Centre Virtuel de Connaissance ou BlueMed sur la recherche et l'innovation.
- ❖ Suivi de la gestion intégrée des zones côtières et de la planification spatiale maritime en Méditerranée, de l'adaptation au changement climatique dans les zones côtières et du développement durable sur les côtes méditerranéennes (en lien avec la Charte de Bologne/PAC).
- ❖ Actions techniques et politiques spécifiques d'interactions entre la pêche et l'aquaculture en Méditerranée (*lobbying*, projets, coordination, enquêtes).
- ❖ Suivi et contribution à la dimension maritime macro-régionale, des bassins, des initiatives dans la MED, avec une attention particulière à EUSAIR et WEST MED.
- ❖ Veille sur les appels à projets incluant une possible dimension maritime : Horizon 2020 ; Life+ ; ENI CBC Med 2014-2020 ; Programme MED ; FEAMP et capitalisation et développement de projets spécifiques sur des sujets maritimes.
- ❖ Participation à la Journée européenne de la Mer et autres forums maritimes.
- ❖ Actions éventuelles ou projets spécifiques sur les industries maritimes et les énergies marines.
- ❖ Approche écosystémique et usage de la mer (Stratégie Maritime Directive-Cadre).
- ❖ Politiques de l'emploi et des formations dans les secteurs de l'économie bleue.
- ❖ Production et gestion marine, connaissances et données maritimes.
- ❖ Tourisme maritime et côtier en synergie avec le groupe de travail « Cohésion économique et sociale ».

III. EAU & ÉNERGIE

Co-Présidence : Generalitat Valenciana (coordinateur pour l'eau) et Rabat-Salé-Kénitra (coordinateur pour le climat et l'énergie)

Task Forces internes : Task force sur la rénovation énergétique des bâtiments en Méditerranée (coordonnée par la Région Catalunya)

ENJEUX, THÈMES ET SUJETS PRINCIPAUX QUI SERONT TRAITÉS PAR LE GROUPE DE TRAVAIL ET LES TASK FORCES INTERNES

- ❖ Suivi de la directive-cadre sur l'eau - Mise en œuvre de Blue Print en Méditerranée.
- ❖ Diffusion et suivi de la position politique sur l'eau et l'énergie, et échange de bonnes pratiques.
- ❖ Promotion de systèmes de gestion innovateurs et efficaces, basés plus particulièrement sur l'utilisation des énergies renouvelables (ex. photovoltaïque) pour la récupération et la désalinisation des eaux.
- ❖ Développement d'autres sujets en lien avec la transformation des écosystèmes aquatiques ayant pour conséquence l'eutrophisation dû à l'utilisation d'eaux usées ou d'engrais, le contrôle de l'assainissement des eaux, etc.
- ❖ Participation aux forums de discussion sur les ressources en eau : travail en liaison avec l'intergroupe « Eau » du Parlement européen, groupes d'action EIP, collaboration avec d'autres réseaux.
- ❖ Défis du changement climatique et de la crise des réfugiés. Diffusion des réflexions et conclusions de la COP et MED COP dans les Régions de la Méditerranée et projets en lien avec l'Agenda 2030 pour le développement durable. Synergies avec la Task Force Climat de la CRPM.
- ❖ Positionnement global de la Commission Interméditerranéenne sur les questions d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables également en lien avec le débat sur les stratégies émergentes.
- ❖ Suivi de la déclaration de Ljubljana et lancement du Conseil de la Task Force ouvert aux acteurs extérieurs clés pour l'élaboration du plan d'actions conjoint sur la rénovation énergétique des bâtiments en Méditerranée. Développement des 5 axes définis en 2014 lors de la capitalisation de MARIE-ELIHMED-PROFORBIOMED et plan d'actions commun pour la rénovation énergétique des bâtiments en Méditerranée (synergies avec Sherpa).
- ❖ Développement de synergies avec les autres groupes de travail de la Commission Interméditerranéenne et les Commissions des Îles et Arc Atlantique de la CRPM.
- ❖ Synergies avec la Convention des Maires contre le changement climatique (Rôle des Régions et de la gouvernance multi-niveaux, RE et EE).
- ❖ Synergies avec le projet MED-SPRING : passerelle sur la science, la politique, la recherche et l'innovation en Méditerranée.
- ❖ Suivi des programmes et appels à projet UE et Euromed associés à l'eau et l'énergie afin de faire des propositions de projets : Med, ENPI CBC MED, H2020.
- ❖ Autres thèmes en lien avec le développement durable (traitement des déchets, agriculture durable, développement rural, etc.). Par ex. : l'eau, l'énergie, l'industrie alimentaire.

IV. COHÉSION ÉCONOMIQUE & SOCIALE

Co-Présidence : Occitanie (coordinateur pour les questions économiques) et Toscana (coordinateur pour les questions jeunesse/sociale)

Task Forces interne : Vasco da Gama (coordonnée par le Veneto), Tourisme et culture durable (coordonnée par la Région Kriti), autre à confirmer (par ex. sur des thématiques spécifiques liées à l'intégration des jeunes en Méditerranée ou à l'Économie Sociale & Solidaire)

ENJEUX, THÈMES ET SUJETS PRINCIPAUX QUI SERONT TRAITÉS PAR LE GROUPE DE TRAVAIL ET LES TASK FORCES INTERNES

- ❖ Économie Sociale et Solidaire : rapports de prospection, actions et projets de plaidoirie.
- ❖ Actions pour l'intégration de la jeunesse et la participation démocratique : éventuel réseau méditerranéen des autorités sous-nationales et des associations pour les jeunes (tel que le suivi de MED NET lancé en 2014 par la Toscane), afin d'aboutir à un accord mutuel et au renforcement des échanges ou de stimuler la promotion d'actions similaires de la part des Régions. Synergies entre initiatives et programmes jeunesse appuyés par les Régions de la Commission Interméditerranéenne.
- ❖ Actions de *lobbying* pour nourrir la réflexion actuelle sur les mécanismes de soutien à l'investissement pour la jeunesse lors de la mise en œuvre des Fonds européens, plus particulièrement le FSE, lors de la période 2014-2020 et au-delà.
- ❖ Échange de bonnes pratiques et de méthodologies existantes au niveau européen et en Méditerranée, sur la garantie jeunesse, le niveau important de stages et les mobilités, les *Start-Up* (Entreprises pour les jeunes), la mobilité au travail, etc.
- ❖ Promotion d'un haut niveau d'actions citoyennes telles que les services de volontariat internationaux en Méditerranée.
- ❖ Développement de programmes d'interventions créés avec les jeunes afin de faire face au développement de l'emploi chez les jeunes.
- ❖ Synergies avec les réseaux Euromed tels que la Fondation Anna Lindh, avec l'Union pour la Méditerranée sur des sujets particuliers s'adressant aux jeunes de la Méditerranée.
- ❖ Autres actions spécifiques pour le développement d'une citoyenneté méditerranéenne.
- ❖ Développement d'initiatives de formation et de mobilité concernant les professions marines en Méditerranée, en lien avec Vasco da Gama.
- ❖ Suivi des contributions ARLEM sur les aspects de développement socio-économique.
- ❖ Mise en place de projets Interreg MED sur le tourisme durable, synergies avec les partenaires externes et le réseau NECSTouR sur le tourisme durable et compétitif avec pour objectif le développement d'indicateurs (lien avec Mitomed +).
- ❖ Travaux sur le tourisme durable et la PSM et la GIZC dans le cadre de Co-Evolve et de MEDCOAST4BG qui sont tous les deux des projets Interreg MED sous labélisation de l'UpM (afin d'élargir la zone de coopération avec les pays du Sud de la Méditerranée).
- ❖ Réflexion sur le nouvel agenda et les actions spécifiques sur le tourisme côtier, maritime et culturel durable en Méditerranée en lien avec les initiatives et stratégies macro-régionales et maritimes.
- ❖ Capitalisation, suivi et mise en œuvre de projets sur la cohésion économique et sociale, avec un focus sur la jeunesse, la formation, l'économie sociale et solidaire ou le tourisme durable.
- ❖ Synergies avec le Core Group de la CRPM en ce qui concerne la politique de cohésion, les impacts et les perspectives en Méditerranée.

Concernant les aspects logistiques et opérationnels des réunions des groupes de travail, la Commission Interméditerranéenne devra trouver des solutions plus efficaces et efficientes pour l'organisation des réunions, en minimisant les déplacements de ses membres. Il faudrait par exemple organiser davantage de vidéoconférences et développer l'utilisation des TIC's et du site web de la Commission Interméditerranéenne pour faire en sorte que les communications soient plus fluides.

Enfin, au vue des activités de *lobbying* des groupes de travail, mais aussi plus généralement de la Commission Interméditerranéenne et de la CRPM, il serait utile de continuer l'inventaire et les études sur les projets (ENPI CBC MED, le programme MED, IEE, etc.) développé par les membres de la Commission Interméditerranéenne ; et/ou de brèves études de cas pour la collecte/systématisation des bonnes pratiques basées sur les responsabilités et fonctions de chaque Région. Les résultats des études peuvent s'avérer être très utiles pour établir l'expertise des membres de façon simple et rapide, alimentant ainsi le contenu des actions de *lobbying* pour les années à venir.

3. FOCUS SUR LES QUATRE THÉMATIQUES TRANSVERSALES STRATÉGIQUES POUR LA COOPÉRATION EN MÉDITERRANÉE

a) Encourager les Stratégies émergentes en Méditerranée : promouvoir une approche intégrée en Méditerranée via les Stratégies Macro-Régionales (SMR) et par bassins maritimes (SBM) ou autres initiatives

Sur la base du travail réalisé lors des mandats précédents au sein de la Commission Interméditerranéenne (Rapport ARLEM sur la stratégie de cohésion pour la Méditerranée, la feuille de route des sous-stratégies macro-régionales (SMR) et maritimes (SBM) etc.) dans le cadre de la Task Force de la CRPM sur les Macro-Régions, et en cohérence avec les considérations incluses dans les rapports récents du Parlement européen, du Comité Économique et Social de l'UE et du Comité des Régions, la Présidence de la Commission Interméditerranéenne propose :

- Continuer à plaider pour la mise en œuvre d'une feuille de route sur les stratégies émergentes de la Méditerranée et pour la définition (à moyen/long terme) d'une éventuelle **Stratégie Macro-Régionale (SMR) intégrée pour toute la Méditerranée** issue de l'intégration de **3 sous-stratégies macro-régionales complémentaires et cohérentes les unes avec les autres** : une pour la **Méditerranée Occidentale**, une pour la **Méditerranée orientale** et une autre pour la **région adriatico-ionienne**. Ces stratégies doivent être définies et développées sur la base d'une approche *bottom-up*, et de gouvernance multiniveaux, multi-acteurs (publics-privés), ainsi que sur la coordination et l'optimisation des instruments politiques disponibles et des institutions intervenant dans la zone.
- Dans ce sens, il sera nécessaire de **maintenir le lien entre les travaux de la Commission Interméditerranéenne et la stratégie EUSAIR**, d'en assurer le suivi, en participant à sa gouvernance et en développant des projets concrets et synergies spécifiques avec la Commission Balkans-Mer Noire et la Task Force Adriatique de la CRPM.
- Dans ce cadre, il sera aussi primordial de soutenir et de participer aux possibles initiatives de la Commission européenne (DG MARE) et de l'Union pour la Méditerranée visant à instaurer une **stratégie maritime pour la Méditerranée occidentale**, qui pourrait constituer une première étape vers une stratégie maritime intégrée dans cette zone et contribuer à **l'agenda de l'UpM sur l'économie bleue**.
- Dans cette optique, la Commission Interméditerranéenne et ses Régions devraient s'organiser au mieux dans le but d'engager les États méditerranéens dans le processus d'émergence des stratégies méditerranéennes. Par exemple, ils devraient proposer des actions concrètes de lobbying aux **États-membres de l'UE et au Parlement européen**, (ex. Intergroupe SEARICA) afin d'assurer un soutien technique et financier aux stratégies macro-régionales pour la Méditerranée (phase d'études, modèle de gouvernance, thématiques prioritaires, etc.).
- Renforcer la relation avec **l'Union pour la Méditerranée** ainsi qu'avec la **Commission européenne** (commissaire à l'élargissement et à la politique européenne de voisinage Johannes Hahn), et le **Service d'Action Extérieure** et le **Parlement européen** (Députés européens, Intergroupe zones marines et côtières, Intergroupe EUSAIR), afin de suivre en détail et d'influencer l'évolution du débat sur les stratégies émergentes au cœur de ces Institutions et en lien avec la révision et la mise en œuvre de la **Politique de Voisinage**.

- Continuer d'articuler la réflexion autour : **des priorités thématiques spécifiques pour les stratégies émergentes avec un impact majeur pour les Régions, de la cohérence et de l'interconnexion des instruments, des politiques et des stratégies** existants (en particulier en ce qui concerne les programmes de coopération territoriale: MED, ENI MED CBC, ADRION, IPA, transfrontaliers; la PEV, les politiques sectorielles de l'UE, la stratégie UE2020, la politique de cohésion, et la politique migratoire), du **consensus politique** et de la planification par objectifs, des résultats, des instruments et du **calendrier**.
- Développer des **actions et projets concrets ou donner des conseils sous l'angle régional concernant les MRS, SBS et la gouvernance** aux programmes MED et ADRION (Axe 4) et à ENI CBC MED.
- Contribuer aux **rapports sur les Stratégies Macro-Régionales qui seront développées par la Commission européenne**, ainsi qu'au **actions préparatoires ou de soutien du Parlement européen** pour le lancement des stratégies émergentes en Méditerranée.
- Tirer profit de l'impulsion/opportunité de la **Présidence maltaise du Conseil de l'Union européenne** en 2017 en vue du lancement de l'Initiative Méditerranée Occidentale.
- **Poursuivre la coordination avec les principales institutions méditerranéennes** – Union pour la Méditerranée, Assemblée Régionale et locale Euro-Méditerranéenne (ARLEM), Assemblée Parlementaire de l'UpM (APUPM), le Dialogue 5+5; avec les réseaux régionaux et locaux comme la Commission Méditerranée de CGLU, l'Arc Latin, Med cités, COPPEM, entre autres, et également avec les Think Tanks de la Méditerranée – en **encourageant une appropriation progressive et volontaire du concept de stratégie macro-régionale** et d'accord sur les priorités, aussi par les régions et autres acteurs (y compris les acteurs économiques et de la société civile du sud de la Méditerranée).

b) Augmenter la participation des Régions dans le processus de prise de décision concernant la gestion des migrations et soutenir leurs actions

En 2014, la Commission Interméditerranéenne a encouragé la création de la Task Force « Migrations » de la CRPM lancée en 2015 et coordonnée par la Région Sicilia (avec le soutien politique de la Région Skåne au Bureau de la CRPM). Sur la base des travaux de cette Task Force de la CRPM (lettres/rencontres avec les gouvernements, le Parlement européen, la Commission européenne, la campagne "We are All Mediterranean", les articles, les échanges de bonnes pratiques, les séminaires, les conférences etc.), la Commission Interméditerranéenne poursuivra sa contribution aux travaux dans le but :

- D'obtenir davantage d'aide et de ressources aux autorités locales et régionales, non seulement dans la gestion de la crise des migrants (accueil et intégration), mais également pour la maîtrise des effets résultant de cette crise).
- D'accroître l'engagement des autorités locales et régionales dans les débats européens sur la crise et sur les futures décisions prises par l'UE.
- D'inclure les autorités locales et régionales dans la gouvernance multi-niveaux et l'approche intégrée de l'Europe et, en fonction de leurs compétences, d'accéder à des responsabilités, jouer un rôle complémentaire aux côtés des gouvernements.
- De gérer les flux de manière durable et efficace dans le cadre d'une stratégie globale pour la Méditerranée capable de répondre aux défis du destin commun qui lie les peuples de cet espace.
- De compléter les travaux de la CRPM sur la migration en y apportant le point de vue de la Méditerranée.

c) Développer une « Méditerranée des projets » : mobiliser des partenaires des pays tiers et plus particulièrement du Sud de la Méditerranée

Dans le cadre de la politique européenne de voisinage et de l'approche stratégique intégrée au niveau des bassins et à échelle macro-régionale, la Commission Interméditerranéenne propose de développer, en particuliers, les activités suivantes (aussi et surtout via les groupes de travail) :

- **Actions de lobbying au niveau européen pour préserver l'équilibre du budget européen en direction des pays du Sud de la Méditerranée**, afin d'assurer le suivi de la nouvelle **Politique de Voisinage Européenne** (en coordination avec le groupe de travail « **Coopérations externes** » de la CRPM) et la **coopération transnationale et transfrontalière européenne dans le bassin méditerranéen**.
- **Poursuite de la contribution aux futurs rapports sur la Politique de Voisinage et les instruments IEVP**, pouvant être produit par le Parlement européen et le Comité des Régions, etc.

- **Coordination spécifique avec les programmes Interreg de coopération transnationale MED et ADRION** ainsi qu’avec le programme **ENI CBC MED**, et les programmes **IPA**, réponse aux appels à projet et **mise en œuvre/capitalisation de tous les projets déjà retenus** dans lesquels la Commission Interméditerranéenne et ses Régions participent en tant que partenaires ou associés.
- Promouvoir la participation de la Commission Interméditerranéenne et des membres du Sud, à des projets dont il sera fait la promotion et qui seront soumis pour **labellisation auprès de l’Union pour la Méditerranée**.
- **Appui à la décentralisation et aux processus démocratiques dans les pays du Sud de la Méditerranée** : suivi de la situation et coordination avec d’autres acteurs qui travaillent sur la question dans cette zone ; formation pilote pour les fonctionnaires régionaux et locaux et les politiques en ce qui concerne le développement territorial intégré avec une attention particulière portée au Maroc et à la Tunisie (à développer dans le cadre du partenariat Stratégique Platforma).
- Éventuelles actions de lobbying sur les **programmes Europeaid** et éventuelle participation aux « **Assises de la coopération décentralisée** » et ou à la « **journée du développement** » de l’UE en lien avec le groupe de « Coopération externe » de la CRPM.

La Commission Interméditerranéenne renforcera également la collaboration multiniveaux et multi-acteurs **avec les partenaires extérieurs issus des universités, les autorités publiques, privées, multilatérales** :

- **Union pour la Méditerranée (UpM)** : conserver et élargir la collaboration avec l’UpM lancée en 2013 par la signature d’un mémorandum d’entente. La coopération sur l’Agenda sur l’économie bleue pour la Méditerranée fera l’objet d’un intérêt particulier : la possibilité de devenir observateur dans le groupe de travail sur l’économie bleue de l’UpM et la signature d’une convention dédiée à cette thématique seront explorées. Le but sera de nourrir la collaboration vers la mise en œuvre de la déclaration ministérielle de l’UpM sur l’économie bleue, en encourageant l’implication des Régions et en contribuant de façon considérable au forum sur l’économie bleue en Méditerranée
- **Commission Méditerranée de CGLU** : participer au Conseil Politique Méditerranéen avec un rôle clé de représentation du gouvernement régional, ainsi qu’au prochain Forum des Autorités locales et régionales et aux activités liées.
- **ARLEM** : à travers la Présidence de la Commission Interméditerranéenne, participer de manière active à tous les débats et initiatives spécifiques – en particulier dans le cadre de la commission « Développement territorial durable » – aux séminaires et projets de l’ARLEM en cours.
- **ARC LATIN** : poursuivre la collaboration basée sur le protocole déjà effectif, unir les efforts pour la promotion de projets communs tel que MarInA-Med en 2015 ou BleTourMed et les SMR/SBM pour la Méditerranée et coordonner les actions *lobbying*, en particulier dans le cadre des programmes Interreg, de Méditerranée Occidentale, de la Politique de Voisinage et dans les réseaux tel que Platforma.
- **Partenariat stratégique PLATFORMA avec la Commission européenne** : participer activement aux activités de *lobbying*, de recherche et de formation en matière de coopération décentralisée, de développement, d’objectifs de développement durable, de soutien aux processus de décentralisation en Méditerranée et de promotion du développement territorial intégré.
- **CENTRE POUR L’INTÉGRATION EN MÉDITERRANÉE (CIM)** : établir les éventuelles synergies identifiées dans le mémorandum d’entente signé en 2015 avec les partenaires multiples de cette plateforme (la Banque Mondiale, la Banque Européenne d’Investissement, AFD, GIZ, OCEDO entre autres) par le biais d’actions concrètes dans le cadre de la croissance durable, des économies intégrées et de la gouvernance participative concernant les pays MENA.
- **MED CITIES** : travailler ensemble sur plusieurs aspects du développement territorial intégré durable, de la gouvernance multiniveaux, etc., en produisant des actions de *lobbying* et projets communs dans le cadre du mémorandum d’entente signé en 2016.
- **ASCAME** : entretenir la collaboration des secteurs publics-privés, également dans le cadre de projets concrets basés sur la triple hélice tels que ceux déjà sélectionnés dans le cadre du programme Interreg MED.

- **MED PAN** : Accentuer l'implication des Régions dans la gestion des aires maritimes protégées par le lancement de synergies concrètes avec MED PAN et les membres de la Commission Interméditerranéenne et probablement encourager la signature d'un mémorandum d'entente en 2017.
- **ANNA LINDH FOUNDATION** : Développer des initiatives conjointes pour l'émergence d'une citoyenneté méditerranéenne étant donné que la Fondation accompagne la société civile et les citoyens en Méditerranée dans l'amélioration de la confiance et de la compréhension mutuelles.
- **Euro-Régions de la zone Méditerranéenne** : lancer une collaboration basée sur des actions conjointes et concrètes.
- **Autres entités** (Euro Régions, AECTS, UNEP-MAP and PAP/RAC, UNDP Art, Universités et Centre de Recherche, ISMAR etc.)

d) L'émergence d'une citoyenneté méditerranéenne

Les citoyens partageant la mer qui nous est commune, et plus particulièrement les jeunes Méditerranéens, s'intéressent de plus en plus à la politique, l'économie et la culture de leurs voisins. Ils expriment également leur aspiration à davantage de démocratie et de liberté d'expression dans cet espace. Par conséquent, il est nécessaire sensibiliser la société civile sur ce que la coopération en Méditerranée peut apporter aux citoyens, sur sa valeur ajoutée, en faisant de l'identité et de la réputation de la Méditerranée une propriété commune qui doit être protégée et développée afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens méditerranéens.

La Commission Interméditerranéenne devra continuer à soutenir ce processus et encourager la participation active des jeunes Méditerranéens dans les actions de la société civile mais également dans la politique. Par ailleurs, le lancement réussi d'une macro-région méditerranéenne dépend considérablement de la mobilisation de la société civile, des citoyens de la Méditerranée et de l'émergence d'une identité méditerranéenne construite autour de notre espace et de valeurs partagées. L'affirmation d'une citoyenneté méditerranéenne favorisera le développement d'une identité méditerranéenne indispensable à la construction d'un espace de paix durable, de développement cohésif et de prospérité.

La Commission Interméditerranéenne pourrait travailler au développement d'une stratégie transversale avec des actions clés – mais également à travers son groupe de travail sur la « Cohésion économique & sociale » – afin d'encourager l'émergence d'une citoyenneté méditerranéenne.

À titre d'exemple, l'économie sociale & solidaire pourrait contribuer en particulier à l'engagement de la jeunesse méditerranéenne par la promotion de l'égalité des genres et de l'innovation sociale, tout en encourageant des modes de production alternatifs, un mode de consommation et de financement plus durable, un modèle de développement solidaire et inclusif basé sur la citoyenneté méditerranéenne.

Dans cette mesure, des initiatives spécifiques devraient être prises. Cela pourrait notamment se faire en partenariat avec la Fondation Anna Lindh et/ou d'autres plateformes clés de la société civile en Méditerranée telle que l'Assemblée des Citoyens de la Méditerranée (ACM), en apportant également un appui aux médias citoyens favorisant la liberté d'expression. Dans cette perspective, la coopération entre les Régions, les citoyens, leurs organisations et ces médias pourrait être développée de manière concrète.

4. ORGANISATION INTERNE ET NOUVELLES ADHÉSIONS : MOBILISER EN PRIORITÉ LES PARTENAIRES DU SUD DE LA MÉDITERRANÉE

Afin d'améliorer son impact, son organisation, et ses adhésions, la Commission Interméditerranéenne:

- ❖ **Renforcera la coordination** entre la présidence et des vice-présidences, entre les groupes de travail, mais aussi entre la Commission Interméditerranéenne et le secrétariat CRPM, les intergroupes et les Task Forces (ex. La Présidence, les Vice-Présidences et le Secrétariat travailleront sur une vision partagée de la répartition des rôles concernant la représentativité du réseau et le suivi politique des sujets d'une importance particulière mais également en ce qui concerne la répartition des outils de suivi pour les membres engagés dans la Commission Interméditerranéenne).
- ❖ Développera des **synergies avec les autres Commissions géographiques** de la CRPM, en particulier avec les Commission des Îles et Balkans-Mer Noire sur les questions de tourisme et sur la macro-région adriatico-ionienne.
- ❖ Travaillera en adéquation avec la stratégie de « **Membership Marketing** » de la CRPM, en tâchant de consolider la participation des membres et d'attirer de **nouveaux membres**, en particulier au Sud (Maroc, Tunisie, mais également l'Algérie, etc.), la Croatie et certaines Régions de la zone des Balkans et de l'Albanie, du Monténégro et de la Turquie. Se rapprochera des territoires du Machrek (en commençant éventuellement par le Liban). Essayera de renouer avec d'anciens membres et de développer les adhésions dans les pays déjà membres.

Sur cette dernière exigence, la Commission Interméditerranéenne travaillera lors de son mandat sur une **stratégie d'élargissement de la Commission Interméditerranéenne de la CRPM en Méditerranée**.

À travers cette stratégie et ses actions quotidiennes, la Commission Interméditerranéenne travaillera prioritairement à **renforcer sa coopération avec les autorités du sud**, et en particulier :

- Renforcer leur engagement au sein des 4 groupes de travail thématiques et des instances dirigeantes de la Commission Interméditerranéenne (ex. maintenir un Vice-Président pour les pays du Sud, donner des responsabilités dans les groupes de travail et les Task Forces).
- Développer des partenariats spécifiques pour les projets dans le cadre des programmes de l'UE ouvert aux autorités du Sud (MED, ENI CBC MED, ERASMUS, COSME, H2020, entre autres).
- Influencer la législation de l'UE au sujet de la participation des autorités du sud dans les programmes de l'UE lorsque nécessaire.

5. COMMUNICATION

La Commission Interméditerranéenne poursuivra ses efforts pour améliorer la définition des messages en fonction des stratégies de communication internes et externes de la Commission Interméditerranéenne (communication adaptée) afin d'utiliser de façon plus pertinente les instruments et outils fournis par la CRPM, tout en contribuant à leur renouvellement.

Plus particulièrement, la Commission Interméditerranéenne :

- ❖ Exploitera les nouveaux outils mis à sa disposition (ex. comptes Twitter de la Commission Interméditerranéenne et des projets ; plate-forme COM&CAP MarInA-Med, newsletters de la CRPM et des projets, chaînes et vidéos YouTube) et réfléchir à l'utilisation des réseaux sociaux.
- ❖ Améliorer les flux de communication grâce au nouveau site internet de la CRPM et de ses Commissions géographiques (articles, actualités, liens...).

6. CALENDRIER 2017-2018

Calendrier détaillé en annexe et disponible sur le site web de la Commission Interméditerranéenne de la CRPM.